

N°26-AS

Arrêté complétant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu le décret n° 2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,

Vu l'arrêté n° 25-EY du 11 juillet 2025 portant ouverture du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026,

Vu l'arrêté n° 25-LY du 5 janvier 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-P du 2 février 2026 fixant la composition du jury du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-S du 10 février 2026 fixant la liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade d'éducateur de jeunes enfants - Session 2026

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Arrête

Arrête

Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales d'admission

La liste des correcteurs des épreuves orales d'admission du concours d'éducateur de jeunes enfants est complétée par les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas BONNAFOUS, Conseiller municipal de Villefranche de Lauragais (31) ;
- Monsieur Paul CANEVESE, Conseiller municipal de Villefranche de Lauragais (31) ;
- Madame Nathalie NACCACHE, Maire de Labastide d'Anjou (11) ;
- Monsieur Jean-Pierre QUAGLIERI, Maire de Lasbordes (11) ;
- Monsieur Jean-Marie VIDAL, Adjoint au Maire de Lavaur (81).

Article 2 : Exécution de l'arrêté

Le Directeur Général des services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique

Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.
Il est publié sur le site Internet du CDG31 (www.cdg31.fr).



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ